



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général aux  
Affaires Départementales**

# **RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DE L'ÉTAT HAUTE-MARNE**



# **2021**



*L'année 2021 s'est inscrite, comme 2020, sous le signe de la crise sanitaire et de ses conséquences majeures, qu'elles soient humaines, économiques ou sociales.*

*La crise nous a éprouvé et mes premières pensées vont à nos concitoyens qui ont perdu un proche et aux services qui ont lutté pour soigner, préserver et protéger les plus vulnérables.*

*Les agents de l'État se sont grandement mobilisés pour protéger les personnes et les biens malgré le contexte sanitaire mais également en raison de celui-ci. Cette mobilisation s'est doublée d'un accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de nos politiques publiques en favorisant les dispositifs de soutien et de relance au territoire démontrant plus que jamais nécessaire l'investissement public.*

*Aussi, je tiens à saluer l'engagement et la cohésion de l'ensemble des agents, dans un contexte difficile et contraint, au service de la population du département .*

*Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport d'activité rend fidèlement compte des actions qui se sont poursuivies pour garantir la sécurité des citoyens, assurer la cohésion sociale et territoriale ainsi que l'économie et la préservation du patrimoine naturel et architectural.*

*L'État a démontré sa capacité d'adaptation dans un monde en perpétuel changement et continuera à s'adapter pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain tout en assurant la continuité de ses missions.*

*Les crises sanitaires, environnementales, économiques et sociales, sont autant de défis auxquels il convient de faire face avec l'appui des élus locaux, des acteurs du territoire, associations, professionnels et collectivités au service des citoyens.*

*Les résultats présentés témoignent de l'engagement et du volontarisme des agents de l'État dans cette période si singulière. Cet investissement sans précédent pour faire face à l'épidémie et poursuivre ses activités, témoigne de ce désir constant et inhérent à l'action publique de répondre aux besoins de l'ensemble de la population haut-marnaise.*

*En 2022, la Haute-Marne s'engagera en faveur de la relance pour l'ensemble des acteurs publics et privés, en adéquation avec les priorités du programme gouvernemental, pour rendre le département plus écologique, plus compétitif et plus solidaire.*

*Enfin, nous aurons aussi à gérer les conséquences de la guerre en Ukraine, au travers des directions les plus concernées.*

*Pour relever ces défis d'ampleur, vous pouvez compter sur la détermination, l'énergie et le dévouement de tous les fonctionnaires de l'État. Aussi au nom du gouvernement et de ses agents que j'ai l'honneur de représenter, je vous souhaite une lecture curieuse de ce rapport d'activités des services de l'État qui vous permettra de mieux connaître l'action des femmes et des hommes qui œuvrent au service de la population, de l'économie et du développement pour le rayonnement de la Haute-Marne.*

Anne CORNET  
Préfète de la Haute-Marne

## SOMMAIRE

### **PROTÉGER** dans un contexte de crise sanitaire ..... 4

- la sécurité et l'ordre public
- la bonne exécution de l'opération Apagan
- la sécurité et l'éducation routière
- le contrôle des mesures sanitaires et les dispositifs déployés liés au COVID
- l'Écologie et la préservation des milieux

### **ACCOMPAGNER** les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de nos politiques. 14 publiques

- les nouveaux maires au sujet des dotations de l'État
- les collectivités locales et leurs groupements
- le processus démocratique : organisation des scrutins régionaux et départementaux et des élections consulaires de la Chambre interdépartementale de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne
- la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la revitalisation des territoires
- l'évolution des grands projets du département au service de l'aménagement du territoire
- l'appui dans la mise en place d'infrastructures routières : les aménagements de la déviation de Saint-Dizier (RN 4)
- la déclinaison territorialisée des orientations du Ségur de la santé : la conférence santé centre et Sud Haute-Marne

### **FAVORISER** les dispositifs de soutien au territoire face à la crise sanitaire..... 22

- l'économie agricole au service de l'accompagnement des situations de crise
- le soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire
- les entreprises et les acteurs économiques vis-à-vis de la sortie de crise sanitaire
- la solidarité
- les jeunes par l'insertion
- la refondation économique, sociale et écologique : le plan France Relance

### **CONSOLIDER** les valeurs patrimoniales et culturelles de la République pour une meilleure prise en charge sociétale par les jeunes générations..... 28

- la transmission de valeurs et de connaissances au profit de la jeunesse : la mise en place du SNU dans le département
- le patrimoine historique et culturel

## I. PROTÉGER dans un contexte de crise sanitaire

### 1. - la sécurité et l'ordre public

#### 1.a. La sécurité des citoyens

La RN4 entre Vitry-le-François et Saint-Dizier ainsi que la zone de Perthes (52) / Sapignicourt (51) sont, depuis plusieurs années, victimes de délinquance et d'incivilités qui génèrent un fort sentiment d'insécurité au sein de la population locale.

Aussi, sous l'impulsion de la Région de gendarmerie Champagne Ardenne, une action interdépartementale avait été initiée fin novembre 2020 selon quatre axes majeurs :

- densification de la présence « gendarmique » sur la zone de Perthes / Sapignicourt grâce au renfort des escadrons du groupement I/7 de Metz, dont celui de Chaumont ;
- centralisation du renseignement criminel multi-sources autour d'un point d'entrée unique ;
- coordination interdépartementale de l'action judiciaire par la Section de Recherches de Reims ;
- appui aux autres administrations pour leur permettre de constater et de judiciariser les infractions pénales spécifiques à leur domaine d'action.

Dans le même temps, les élus locaux ont initié la création d'un Territoire de Sécurité Urbain et Rural (TSUR) avec 7 EPCI recouvrant un territoire interdépartemental sur un bassin de population regroupant 319 communes (Marne, Haute-Marne et Meuse) pour 180 000 habitants, au croisement de trois départements traversés par la RN4, mais également la RN 44, la RD 995 et la RN 67. Ce dispositif vise à mieux coordonner l'action des acteurs ainsi qu'à mettre en place des outils techniques communs (vidéoprotection avec centre de supervision).

Cette phase prioritaire d'un coût global de 2,7 M€ H.T, a fait l'objet d'un pacte de financement dont le volet principal a pour information été signé par Mme la Préfète de Région et 5 EPCI signataires de la charte TSUR le 1<sup>er</sup> mars 2022. Ce pacte consacre le principe d'un accompagnement financier de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'investissement, soit un accompagnement de 1,12 M€.

Outre l'implantation des caméras, le schéma d'ensemble va nécessiter le déploiement de la fibre pour le raccordement de l'ensemble des travaux de génie civil et l'optimisation du dispositif de surveillance et de traitement des images.

Le TSUR permettra de consolider la dynamique de coopération qui sera favorisée par la création d'un PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) et un rapprochement avec la CSP de Bar-le-Duc. Il devrait être mis en œuvre dans le cadre des Contrats de Sécurité Intégrée (CSI) entre l'État et les communes (ou intercommunalités) présentés par le Premier ministre le 16 avril 2021.

Le 26 juillet 2021, M. Jean CASTEX, Premier ministre, M. Gerald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et Mme Bélangère ABBA, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la Biodiversité, sont venus en Haute-Marne confirmer tout l'intérêt de l'État pour le TSUR lors d'une visite officielle à Wassy et à Saint-Dizier. Le projet de TSUR leur a été présenté, en présence des maires et présidents d'intercommunalités partenaires.



### - Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les AVIP sont en hausse en 2021 après une légère baisse de 2018 à 2020 : **il est constaté 923 faits en 2021 pour 700 faits en 2020, soit une augmentation de +32 %.**

- Les violences physiques non crapuleuses sont en forte augmentation entre 2020 (453 faits) et 2021 (541 faits), soit une augmentation de 19 % (88 faits).
- Les violences sexuelles sont en forte augmentation en 2021 (152 faits) pour 98 faits en 2020, soit + 55 %.
- Les infractions relevées pour menace ou chantage augmentent de 50 % (146 faits en 2020 pour 219 en 2021).
- Les violences crapuleuses restent anecdotiques : 11 faits en 2021.

**Les victimes de violences-intra-familiales (VIF) sont en hausse de 13 %, soit 441 victimes en 2021 pour 391 victimes en 2020.**

- La part de femmes est prépondérante, soit 74 %. Les mineures représentent le dernier quart des victimes de VIF. La majorité des violences sur les mineurs sont commises au sein de la cellule familiale (enfant ayant un lien de filiation, soit 58 % des cas).
- Le lien conjugal est la relation la plus exposée dans ce cadre (73 %).
- La tranche d'âge la plus touchée est de 18 à 29 ans.

#### **L'effort porté sur le traitement des VIFS.**

- Sous l'impulsion du parquet de CHAUMONT, la judiciarisation systématique de ce contentieux porté par une politique publique très volontariste conjuguée à la libération de la parole (effet Grenelle) sont les clés de compréhension du phénomène en 2021/2022. Un effort de formation interne a été engagé afin d'adapter la réponse au fil des changements de réglementation (plus de 350 personnels formés).

C'est ainsi qu'une logique de « pas de porte » en lieu et place d'une logique de guichet dans la prise de plainte s'est doublée d'une mise en œuvre de moyens informatiques dédiés à la mobilité et au contact, de la gendarmerie (Ubiquity).

A cela s'est ajouté la formation de personnels hautement spécialisés (expertise VIF, audition de mineur) et la création d'une salle « Mélanie » à LANGRES. Trois Intervenants Sociaux de la Gendarmerie interviennent sur le périmètre de LANGRES / BOURBONNE / JOINVILLE (+ANDELOT).

### - La lutte contre les violences faites aux femmes.

Priorité opérationnelle de la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique), elle inclut l'amélioration de l'accueil et la prise en compte des victimes via plusieurs dispositifs mis en place, notamment :

- le suivi d'une formation spécifique intitulée « *les violences faites aux femmes : comprendre pour mieux agir* » par l'ensemble des policiers de voie publique et des enquêteurs.
- la modification de l'ergonomie de l'accueil des commissariats de manière à améliorer la confidentialité.
- la saisine systématique de l'intervenant social en commissariat.
- le traitement prioritaire par une procédure judiciaire, de toutes les situations constatées lors des interventions de police, de tous les signalements et de toutes les plaintes, quel que soit le degré de gravité apparent ou supposé.
- le traitement prioritaire de toutes les procédures en stock dans les services d'investigation.
- la systématisation des plaintes complètes permettant de faire un examen exhaustif de la situation.

Ces efforts ont conduit à l'augmentation statistique du nombre de procédures traitées.

Pour l'année 2021, on recense 178 faits de violences conjugales. Soit une hausse de 9 % par rapport à 2020.

### 1.b La sécurité des biens

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de l'opération #présentspourlesélus, les négociateurs de la gendarmerie de la Haute-Marne ont formé 344 élus à la gestion des incivilités au titre des actions de prévention. À cela se sont ajoutés la participation de 266 élus à des réunions d'information.

Au titre de la participation citoyenne, 7 protocoles ont été signés en 2021 sur les 52 que compte actuellement le département. Au cours de l'année et en raison du contexte sanitaire, seulement 17 réunions d'information aux élus et à la population ont pu être organisées.

## 2. - la bonne exécution de l'opération APAGAN (nom de code) : évacuation de ressortissants Afghans à l'été 2021

L'accueil des Afghans est continu depuis 2015. En 2021, dans le cadre de l'opération spécifique APAGAN, la France a accueilli près de 2000 ressortissants afghans ayant notamment coopéré avec les forces armées et les autorités françaises sur place, dont 110 sont arrivés directement dans le Grand-Est. Pour le département de la Haute-Marne, en 2021, l'État s'est mobilisé pour accueillir 37 personnes issues de l'opération APAGAN.

## 3. - la sécurité et l'éducation routière

L'accidentalité dans le département pour l'année 2021 s'établit comme suit : 90 accidents, 20 tués, 101 blessés dont 44 blessés hospitalisés. Ce bilan enregistre une hausse sensible par rapport à

l'année précédente (+07 accidents).

Les accidents se produisent majoritairement de jour dans le créneau 09h00-18h00. Les véhicules légers sont très majoritairement impliqués. S'agissant des usagers, la tranche d'âge 25-64 ans est la plus représentée. Les causes principales recensées sont la vitesse (21%), les fautes de comportement relatives aux règles de priorité et de dépassement (18%), et les conduites addictives (16%). L'inattention des conducteurs (15%) complète cet état des causes principales. Face à ce constat, l'action préventive des forces de l'ordre se veut déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière et indissociable de l'action répressive.

La prévention éducative mobilise l'ensemble des militaires du groupement de gendarmerie au travers de plusieurs types d'action. Ainsi, malgré le contexte sanitaire, 359 élèves du cycle primaire et 959 élèves du cycle secondaire ont pu être sensibilisés lors de forums dédiés à la sécurité routière ou lors de la mise en œuvre de la piste "10 de conduite".

L'action répressive, principalement orientée vers la recherche des infractions directement liées aux causes d'accidents, permet d'établir le bilan suivant :

- 8824 infractions constatées, dont 4810 considérées graves ou génératrices d'accidents
- 2431 excès de vitesse (hors contrôle automatisé)
- 384 conduites après avoir fait usage de stupéfiants
- 366 conduites sous l'empire d'un état alcoolique
- 586 infractions aux règles de priorité ou dépassement
- 856 rétentions immédiates du permis de conduire
- 110 mesures d'immobilisation administrative avec placement en fourrière des véhicules ayant servi à commettre des excès de vitesse supérieurs à 50 km/h.

#### **4. - le contrôle des mesures sanitaires et les dispositifs déployés liés au COVID.**

##### **- Gestion de la crise**

Le service de la préfecture (Cabinet - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité) et les sous-préfectures de Saint-Dizier et Langres se sont coordonnées afin d'apporter des réponses aux sollicitations téléphoniques et aux courriels de nos concitoyens.

Durant toute l'année 2021, ces échanges ont représenté quelque 5000 réponses apportées à la population par mail ou par téléphone. Ce sont ajoutés plus de 50 mesures de police administrative prises par arrêté (dont le port du masque et les interdictions de rassemblement).

Conseils et soutien juridique ont été fournis aux collectivités du département, notamment dans la mise en œuvre des mesures nationales et/ou des dérogations.

Toutes les mesures de polices administratives prises afin de lutter contre la propagation du virus de la COVID-19 (port du masque, interdictions de rassemblements) ont fait l'objet d'une communication auprès du grand public et des élus.

##### **- L'engagement fort de la gendarmerie et de la police dans le contrôle**

À titre d'exemple, 16 % des missions de la gendarmerie ont été consacrées à la gestion de la crise sanitaire. Pour l'ensemble de ces contrôles, 980 infractions ont été relevées (dont 873 liées à des déplacements et des circulations non autorisés).

## - Crise sanitaire et programmation de contrôles

Le service Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (SSA) se trouve au sein du pôle vétérinaire de la DDETSPP 52 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, et de la Protection des Populations). Ses missions ont pour objectif principal de garantir le **maintien d'une bonne maîtrise sanitaire** des denrées pour le consommateur à tous les stades de la chaîne alimentaire : « **de la fourche à la fourchette** ». Devant la fermeture des restaurants, les contrôles se sont redirigés vers les boulangeries et les ventes à emporter.

## - Abattoir de Chaumont et accompagnement des services vétérinaires d'inspection

L'abattoir de Chaumont est un établissement qui abat des bovins, des ovins et des porcins. Il est exploité par la Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont (SEAC). En 2021, l'effectif était d'une dizaine d'employés et le tonnage annuel de 670 « tonnes équivalent carcasse ».

Cet abattoir est suivi par le Service Vétérinaire d'Inspection (SVI) de la DDETSPP. Un agent du SVI est présent constamment au cours de l'abattage et exerce les contrôles suivants :

- avant l'abattage : l'inspection systématique de tous les animaux vivants destinés à être abattus pour s'assurer de leur santé et des bonnes conditions de manipulation par les opérateurs ;
- après l'abattage : l'inspection systématique individuelle des carcasses et des abats destinés à la consommation.



En 2021, au travers d'un échange ouvert et constructif entre le SVI et la nouvelle direction de l'abattoir, des améliorations portant sur la protection animale ont pu être mises en œuvre et seront poursuivies en 2022.

## - Vaccination et action de dépistage

### Le dispositif de médiateurs de lutte anti-Covid – dits « Médiateurs LAC »

Face à la nécessité d'apporter une réponse adaptée aux enjeux posés par l'épidémie de COVID-19, la Croix Rouge Française s'est déclarée volontaire pour porter le dispositif en apportant son concours aux opérations de dépistage, en complément de celles gérées par les laboratoires d'analyses médicales et les professionnels de santé. À ce titre, 21 bénévoles de la Croix Rouge Française ou de la Protection civile ont été formés.

Sur la période de mars à décembre 2021, 82 opérations de dépistage ont été organisées en tous points du département (communes, aires d'autoroute ...). Ce sont ainsi 4 274 tests qui ont été réalisés.

### La Campagne de vaccination et le dispositif médiateur LAC

La France a lancé le 27 décembre 2020 sa campagne de vaccination contre la COVID 19. En Haute-Marne, le déploiement de la vaccination s'est appuyé sur :

- 4 centres de vaccination permanents, portés par les centres hospitaliers de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains et 18 centres de vaccinations éphémères : 89 222 primo injections, 85 959 secondes injections et 47 769 doses de rappels, pour un total de 222 950 actes vaccinaux ;

- 2 vaccibus, portés respectivement par le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise jusqu'en juillet 2021 pour les actions « d'aller vers », avec une reprise de l'activité en septembre 2021 pour la vaccination des élèves, dont les établissements scolaires étaient éloignés des centres de vaccination permanents.

Le SDIS 52 a apporté son concours aux différentes opérations « d'aller-vers » en faveur des publics précaires ou des élèves des collèges et lycées, ainsi qu'au portage de centres éphémères. Au total, il a conduit 17 opérations permettant de réaliser :

4442 injections, en plus des renforts humains et/ou logistiques apportés aux centres de vaccination de proximité et aux centres de vaccination éphémères du territoire.



A partir du 13 septembre 2021, la campagne de vaccination a été réalisée dans 32 collèges et lycées du département.

Pour faciliter l'accès à la vaccination des professionnels de santé, des créneaux spécifiques leur ont été dédiés dans les centres de vaccination de Chaumont, Langres et Saint-Dizier. Au cours des mois de novembre et décembre 2021, des créneaux spécifiques ont également été créés pour la vaccination de la population de plus de 65 ans.

Le 14 décembre 2021, la campagne de vaccination contre la COVID 19 a été ouverte aux enfants à risque de 5 à 11 ans et aux enfants vivants dans l'entourage d'une personne immunodéprimée. À compter du 22 décembre, la vaccination a été ouverte à tous les enfants de 5 à 11 ans.

Concernant l'administration d'une 3<sup>ème</sup> dose, notamment pour les résidents des établissements pour personnes âgées, les premières opérations ont débuté en octobre 2021.

Au 27 janvier 2022, **79,7 % de la population avait reçu une primo injection, 78,3 % disposaient d'un schéma vaccinal complet et 56,6 % avait bénéficié d'une dose de rappel.**

## - Les dispositifs déployés : quartiers d'été et quartiers solidaires jeunes

Chaque année un enfant sur quatre ne part pas en vacances, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. Ce phénomène a été accentué par la crise sanitaire.

Suite à la décision prise par le Premier Ministre lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) le 29 janvier 2021, les dispositifs Quartiers d'été et Quartiers solidaires jeunes ont été reconduits pour 2021.

En Haute-Marne, l'opération « Quartiers d'été 2021 » a mobilisé 59 358 € et a permis le financement de 14 actions, allant des chantiers vacances éducatifs aux sorties en famille pour travailler sur la parentalité. L'opération « Quartiers solidaires jeunes » a permis de déployer 19 384 € sur des actions d'apprentissage de la natation, ou encore de soutien à l'accès au numérique.

## - La gestion du COVID au sein des écoles et établissements scolaires de la Haute-Marne

### \* Contact-tracing

Une cellule de gestion et de suivi des situations de COVID a été créée dès le début de la pandémie au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Elle a été joignable 7J/7 au moyen d'astreintes des personnels infirmiers scolaires volontaires, les week-ends et durant les congés.

Chaque situation de cas avéré était alors signalée à la cellule COVID par le chef d'établissement ou le directeur d'école (via une fiche réflexe), en permettant ainsi l'identification des cas contact au sein des écoles et établissements scolaires (rappel des consignes d'isolement et de dépistage).

Chaque situation a été traitée en étroite collaboration avec les services de l'Agence régionale de santé (DT52 et ARS Grand-Est) ainsi que de l'Assurance Maladie.

Durant l'année scolaire 2020 – 2021, ont été comptabilisés **883 cas avérés** (735 élèves et 148 adultes testés positifs).

### \* Protocole sanitaire

Les protocoles sanitaires évoluant régulièrement, des FAQ ont été actualisées sur le site du ministère en permettant ainsi d'apporter des précisions ou des évolutions qui ont pu être communiquées aux équipes de direction ou aux personnels de santé en charge du suivi au travers d'un partenariat renforcé entre les services de l'ARS et de l'Éducation Nationale.

### \* Dépistages

Des campagnes de dépistage ont été menées dans les établissements scolaires et les écoles du département :

- des dépistages par tests antigéniques, réalisés par les personnels infirmiers scolaires ;
- des dépistages salivaires (dans le 1<sup>er</sup> degré uniquement), réalisés par les personnels infirmiers scolaires, en collaboration avec les 2 laboratoires de Chaumont et Saint-Dizier .

Au total, c'est plus de 9000 tests qui ont été réalisés auprès des élèves et des personnels au cours de l'année 2020-2021 (58 écoles, 25 collèges, 12 lycées et 1 Établissement Régional d'Enseignement Adapté).

### \* Vaccination

Des campagnes de vaccination auprès des élèves et des personnels ont été organisées, selon différentes modalités :

- vaccination en centre éphémère à proximité ;
- vaccination en centre éphémère directement dans l'Établissement Public Local d'Enseignement (SDIS) ;
- vaccination en centre de vaccination permanent.

Au total, ce sont plus de 400 élèves qui ont pu bénéficier d'une première injection par l'intermédiaire de ce dispositif et environ 250, d'une seconde injection.

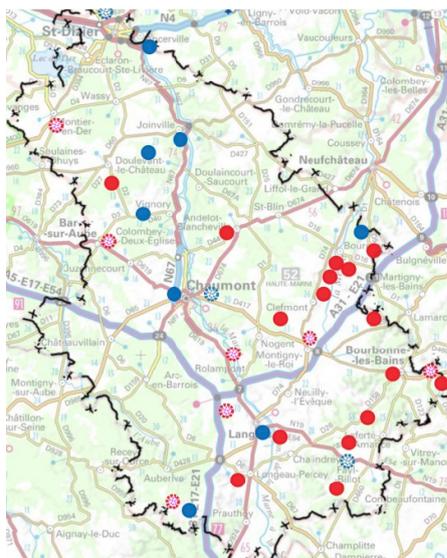
Une campagne a été spécialement réalisée en direction des personnels, en lien avec les centres de vaccination. Les campagnes se sont déroulées au cours de la première période de l'année scolaire 2021-2022 (avant les congés d'automne).

## 5. - l'Écologie et la préservation des milieux

### - la protection de l'environnement : filière méthanisation

Encouragé par le ministère en charge de l'agriculture, ce processus biologique dégrade la matière organique en gaz qui est valorisé en électricité ou en injection directe dans le réseau.

Le nombre d'installations a triplé en un peu plus de 2 ans et le département compte 24 installations ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), réparties pour le suivi entre la DREAL (8 ICPE) et la DDETSPP (16 ICPE) en raison du lien avec l'exploitation agricole (localisation, statut, nombre d'associés, etc.)



24 en fonctionnements ●●  
 10 en projets ⚙️⚙️  
 DDETSPP ●  
 DREAL ●

Les installations suivies au titre des ICPE par le service Santé Protection Animale et Environnement (SPAÉ) de la DDETSPP ont fait l'objet de 6 contrôles en 2021.

Le service SPAÉ est également chargé de l'instruction des dossiers de demandes d'agrément et du suivi de ces établissements utilisant des sous-produits animaux (fientes et lisiers, produits d'origine alimentaire...). L'enjeu sanitaire est particulièrement pris en compte. Sur cette thématique, 11 contrôles ont été effectués par le service.

### - La gestion de la protection animale – Dispositif France Relance



Le service SPAÉ, au sein du pôle Services Vétérinaires de la DDETSPP, est chargé de veiller au respect des règles de bien-être

animal notamment dans les élevages, ou tout autre lieu de détention d'animaux.

En 2021, 35 dossiers de plaintes et signalements ont été reçus. Au total, une trentaine de bovins, près de 200 ovins/caprins, 16 chats, 4 chiens et 1 équidé ont été retirés en raison de conditions de détention inadaptées et confiés à des associations de protection animale. Ces actions sont toujours conduites en lien avec les services de Police et de Gendarmerie, le Parquet, les associations de protection animale.

Dans le cadre du volet Agriculture du Plan France Relance, un « Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie » a été déployé au niveau départemental dès le mois de janvier 2021 afin d'aider les associations de protection animale.



Le service SPAE de la DDETSPP a été particulièrement mobilisé pour lancer l'appel à projets, recevoir et traiter les demandes de candidatures. Ce sont 3 dossiers qui ont été instruits et validés en 2021 pour un budget total de 128 696 € (1,3M€ alloués à la Région Grand-Est)

### - l'action de suivi des parcs éoliens

L'année 2021 s'est distinguée par un nombre notable de déclarations de mortalités de Milans royaux liées aux parcs éoliens du département. Alors qu'aucune mortalité de ce type n'avait été déclarée en 2020, 5 ont été déclarées lors des périodes de migrations en 2021, touchant les parcs de Riau-court-Darmannes, Leschères sur le Blaiseron, Jonchery et Vitry-les-Nogent. Chacun des parcs impliqués a fait l'objet d'un contrôle par l'inspection des installations classées, débouchant sur des propositions de prescriptions complémentaires visant à mieux protéger cette espèce sensible à l'éolien (aménagement des plateformes, bridages, surveillances par des ornithologues...).



(Milan Royal à proximité d'une pale du parc de Vitry les Nogent - MarlotPotos)

### - Bilan 2021 de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'Office Français de la Biodiversité créé le 1er janvier 2020, pour relever le défi de la protection de la restauration et la sauvegarde de la biodiversité, est constitué de 13 inspecteurs de l'Environnement.

Placé sous la double tutelle du Ministère de la Transition Écologique et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'établissement à travers ces missions de police a relevé plusieurs atteintes à l'environnement.

En 2021, 200 infractions ont ainsi pu être constatées (+17 % par rapport aux deux années précédentes), toutes activités confondues. Au titre de la police de l'environnement et la police sanitaire, des contrôles sont menés chaque année sur l'activité cynégétique et sur la sécurité à la chasse. En 2021, 25 % des infractions à la police de la chasse sont relatives à la sécurité et 38 % aux plans de chasse. Les 37 % restants se répartissent entre braconnage (4%), territoires (8%), temps de chasse (4%), moyens prohibés (4%), piégeages (6%) et agrainage (11%).

L'OFB travaille en outre sur la réglementation du volet nature avec les atteintes aux espèces et habitats, celles qui se rapportent au bon usage des produits phytosanitaires, la ressource en eau et les pollutions ainsi que sur la détention de la faune sauvage dans des établissements. Nombre de procédures se répartissent selon ces thématiques. 32 % des infractions à la protection de la nature sont relatives à l'usage de produits phytosanitaires et 30 % se rapportent à l'habitat des espèces protégées. Les 38 % restants se rapportent aux infractions relatives à la pêche (2%), à la présence de véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels (5%), de déchets (10%), de travaux nuisibles à l'eau (5%), de pollutions (8%), de feux (2%), d'atteintes directes aux espèces protégées (5%) ou au Parc National (1%).

L'OFB sur instructions du Procureur de la République met en action les suites judiciaires ordonnées par le Parquet.

### - la gestion des dépérissements de hêtre

La succession de 3 années sèches (2018 à 2020) a aggravé le phénomène. Ces dépérissements se traduisent par des **modifications de la structure du houppier**, des **mortalités** parfois brutales, des **anomalies de feuillage**, des **atteintes variées sur le tronc**, des atteintes physiologiques.

La récolte des produits de qualité bois d'œuvre avant leur dépréciation est à la fois un enjeu économique pour valoriser au mieux la grume, mais également un enjeu de continuité du stockage de carbone au travers des produits à durée de vie la plus longue possible (construction, ameublement, parquet etc.).

Le volume global récolté en 2021 sur les forêts publiques Haut Marnaise est d'un peu plus de 400 000 m<sup>3</sup> (105 000 en Forêt Domaniale et 298 000 en forêts des collectivités). Le hêtre représente environ un tiers de la récolte (46 000 m<sup>3</sup> en FD et 99 000 en forêts des collectivités). Parmi ceux-ci, la part des produits dépérissants représente 40 % du volume de hêtre mobilisé (15 000 m<sup>3</sup> en FD et 42 000 en forêts des collectivités) alors qu'ils représentent moins de 10% en 2020. Ce bois récolté a pu tout de même être valorisé à la vente en alimentant notamment les contrats d'approvisionnement.

### - La lutte face au changement climatique par le « renouvellement forestier »

En 2021, ont été instruit 83 dossiers (50 en forêt privé et 33 en forêt communal) soit 2,479 M€ de subventions afin de renouveler la forêt par les essences que sont le douglas, le chêne, le cèdre, le pin, l'érable et le mélèze.

### - l'action des services de l'État face à la présence occasionnelle des loups

Elle s'oriente autour de 3 axes :

- l'indemnisation des éleveurs (16 dossiers en 2021).
- l'instruction des demandes d'aides à la protection des troupeaux (clôtures électriques ou achats de chiens de protection pour 10 dossiers en 2021).

- l'animation d'une cellule de veille par l'échange d'informations avec toutes les parties prenantes que sont les collectivités, les professions agricoles et les associations de protection de la nature et de l'environnement.

La protection des troupeaux a bénéficié en outre du soutien financier de l'Union Européenne à travers le Plan de Développement Rural Champagne-Ardenne 2014 – 2020.

### - Nouvelle réglementation relative au gaspillage alimentaire

Les obligations en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire prévues par la loi Garot en 2016 ont été étendues par la loi Egalim et par la loi AGECE en 2020. Les opérateurs les plus importants ont de fait l'obligation de proposer une convention de don à au moins une association habilitée d'aide alimentaire. Deux industries agroalimentaires et deux hypermarchés ont fait l'objet d'un contrôle dans le département.

Les hypermarchés sont allés au-delà de leur obligation de proposer une convention puisque deux ont été signées : l'une avec une structure d'aide alimentaire, La Croix Rouge, et la seconde avec quatre structures : Le Secours Populaire Français, Les Restaurants du Cœur, Les Amis et compagnons Emmaüs et La Croix Rouge.

Le département dispose de 20 structures bénéficiant de l'habilitation pour l'aide alimentaire.

## II. ACCOMPAGNER les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de nos politiques publiques

### - La relance de l'investissement public local

En 2021, trois enveloppes de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été déployées pour un total de 8 194 975 €.

#### La DSIL de droit commun : 2 624 733 €

8 grands projets parmi lesquels, figurent la reconversion de l'ancien lycée agricole des Rives Dervoises (816 240 €), la maison de Courcelle ( 555 886 €), le réaménagement de la Maison du livre et de l'affiche de Chaumont (465 000 €) ou le marché couvert de Saint-Dizier (500 000 €).

#### La DSIL exceptionnelle : 2 664 158 €

25 projets autour de la transition écologique, du patrimoine et de la résilience sanitaire. Les principaux projets sont la rénovation de la Basilique de Chaumont (324 080 €) et l'éco- quartier de la zone Sonjeot (431 904 €).

#### La DSIL rénovation thermique : 2 906 084 €

29 projets pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics comme le groupe scolaire à Chancenay (37 021 €), ou des logements communaux comme celui de Montreuil sur Blaise (53 727 €).

Dans le cadre de la relance, **313 726 €** de **Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) « rénovation thermique »** ont également été attribués pour le remplacement des chaudières au fioul de quatre collèges du département (Châteauvillain, Froncles, Colombey-les-Deux-Eglises, et Doulaincourt-Saucourt).

## **Le processus démocratique : organisation des scrutins régionaux et départementaux et des élections consulaires de la Chambre interdépartementale de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne**

### **- Déroulement des élections des conseils départementaux et régionaux des 20 et 27 juin 2021.**

Le Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des Élections (BRGAE) de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture a piloté et accompagné les élus dans l'organisation et le déroulement des élections départementales et régionales qui ont eu lieu les 20 et 27 juin 2021. À l'exception des carences dans la distribution des enveloppes aux électeurs, constatées lors du premier tour des deux scrutins et impliquant directement le titulaire du marché national d'acheminement, aucune difficulté majeure n'a été à signaler à l'issue du double scrutin sur le territoire du département.

Au premier tour, le taux de participation s'est élevé à 36,26 % pour les départementales, soit une baisse de plus de 16 points au regard de celui de 2015 (52,92 % de participation) et 35,98 % pour les régionales, soit une baisse de plus de 13 points au regard de 2015 (49,46 % de participation). Au deuxième tour, la participation est restée exceptionnellement faible pour les deux scrutins (36,14 % de participation pour les départementales et 35,73 % pour les régionales).

L'utilisation de l'application EREL (Enregistrement Informatisé des Résultats Électoraux) s'est généralisé au sein du département. Lors des élections de 2021, l'outil a permis de fluidifier et sécuriser la réception des résultats de ce double scrutin.

### **- Élections consulaires de la Chambre interdépartementale de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne.**

Le BRGAE a organisé les scrutins électoraux de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse-Haute Marne dont le vote a eu lieu par voie électronique du 27 octobre au 9 novembre 2021. Une seule liste a été présentée, conduite dans les catégories commerce, industrie et services. Le taux de participation a été de 4,24 % pour la catégorie commerce, 7 % pour la catégorie Industrie et 7,18 % pour la catégorie services.

À noter que les élections consulaires de la Chambre d'Agriculture ont été organisées par la Préfecture de Région et ont inclus l'élection des représentants départementaux.

## **4. - la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la revitalisation des territoires**

### **- L'accompagnement des collectivités : l'appui territorial**

Le préfet de la Haute-Marne est le délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Le 25 mai 2021, M. le préfet a installé à Joinville en Champagne le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT) en présence de Mme Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT et de M. Yves Lebreton, directeur général. Le CLCT en contribuant à la feuille de route départementale de l'ANCT, priorise et coordonne localement l'action de l'ANCT. Les services déconcentrés de l'État en Haute-Marne s'engagent ainsi aux côtés du Préfet et dans le cadre de la feuille de route que constitue les 181 mesures de l'Agenda Rural pour :

- Améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux

2021 a connu le déploiement du Volontariat Territorial en Administration (VTA) avec le premier contrat signé au Pays de Chaumont mais aussi la reconduction du soutien de l'État au Campus connecté de Chaumont ouvrant ainsi des opportunités d'avenir pour la jeunesse.

Pour répondre aux inquiétudes relatives à la disparition progressive des services publics, des Espaces France Services se sont implantés sur le territoire et permettent d'accéder à un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain pour les démarches administratives du quotidien. On en dénombrait 9 fin 2021 auxquels sont associés 4 conseillers numériques chargés d'accompagner les usagers à la fois dans leurs démarches et vers l'autonomie numérique.

#### ➤ Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique

L'État s'est engagé pour développer les circuits-courts avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) et le financement du futur abattoir de Chaumont annoncé lors de la visite du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En 2021, la moitié des nouvelles installations d'agriculteurs ont été soutenues avec 23 Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA).

Les 2,26 millions € du plan de relance forêt pour le département ont permis de financer 75 % des besoins exprimés en renouvellement forestier.

#### ➤ Appuyer les élus locaux dans leur action

La Haute-Marne a été pionnière dans le recensement d'aides financières ou en ingénierie sur la plateforme aides-territoires dédiée aux collectivités et à leurs projets.

L'État poursuit son engagement au service du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux au travers de la DETR, de la DSIL et du FNADT qui ont, en plus de leur attribution classique et de la participation aux nombreux projets du département, subventionner les Maisons de Service au Public, les Espaces France Services mais aussi le programme Petites Villes de Demain lancé en 2021 pour l'accompagnement des 20 communes lauréates dans la contractualisation de la convention d'adhésion et le lancement du recrutement des chefs de projets. Ce soutien a été souligné par la visite de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales lors du Congrès des Maires le 2 octobre 2021. L'année 2022 permettra de définir les projets de territoire et ainsi produire les opérations de renouvellement du territoire qui permettront de déployer les actions retenues.

Afin de simplifier la relation contractuelle entre l'État et les collectivités, l'ensemble des contractualisations existantes est désormais contenu dans un pacte de relance et de transition écologique (PTRTE). Il permet de donner aux élus une vision à long terme de leurs ambitions pour leur territoire, d'accompagner financièrement et de concrétiser les projets identifiés. De plus, l'ingénierie des chef-feries de projets a été financé à hauteur de 566 000 € en 2021 pour à présent mettre en œuvre les orientations stratégiques définies.

L'appui en ingénierie des collectivités haut-marnaises s'est traduit par :

- la mise à disposition des bureaux d'études Eurogroup Consulting (mandataire) et Respublica (co-traitant) pour 6 EPCI (la CC3F, la CGCL, la CCAVM, la CCSF, la CCMR et la CA de Chaumont) ;
- la mise à disposition du CEREMA pour la CCBJC ;
- la mise à disposition de bureaux d'études par l'ADEME pour l'élaboration d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) à la CA de Chaumont.

C'est au total 6 PTRTE qui ont été finalisés (un PTRTE regroupant les 3 EPCI du PETR).

Les services de l'État (préfecture et DDT) ont accompagné les EPCI tout au long de la démarche tant sur le plan technique qu'administratif. Cet engagement se poursuivra en 2022, dans le lancement et l'application des contractualisations signées.

#### ➤ Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

20 communes assumant des fonctions de centralités ont été lauréates du Programme Petites villes de demain et ont signé leur convention d'adhésion (voir SUPRA). Madame la Présidente de l'ANCT a

d'ailleurs assisté à la signature de celle de Joinville. Ce programme soutient les collectivités par l'intégration à un réseau professionnel de partenaires et par un apport inédit en ingénierie grâce au financement à 75 % de 8 postes de chefs de projet. Ce travail aboutira à un programme d'actions contractualisé dans une convention valant opération de revitalisation du territoire (ORT) qui sera mise en œuvre à l'étape suivante du programme.

L'ANCT, dans le cadre de son marché d'ingénierie, a apporté un accompagnement « sur mesure » à deux communautés de communes : le Grand Langres (CGCL) pour son projet de reconversion de la friche militaire (quartier Citadelle) et la communauté de communes des Trois Forêts (CC3F) pour un projet culturel en reconvertissant un corps de ferme à Giey-sur-Aujon. Pour soutenir les projets ruraux, l'accompagnement sur mesure est un appui en ingénierie gratuit pour les communes de moins de 3500 habitants et les EPCI de moins de 15 000 habitants. Ainsi, Giey-sur-Aujon disposait d'un site d'intérêt sans avoir une idée bien définie de son devenir. Grâce à ce dispositif, la commune a bénéficié d'une expertise sur les activités pertinentes à y installer, sur la manière de les combiner, les phaser, les intégrer au projet immobilier et à celui du territoire.

Faisant du numérique une priorité en zone rural, le New deal mobile a permis que 309 communes aient la fibre et que 87 % des habitants aient accès au très haut-débit.

Pour promouvoir l'innovation locale, la culture, les initiatives collectives et créer de nouveaux liens, une micro-fole et trois Tiers Lieux se sont développés sur le territoire.

### **- Pilotage et suivi de la territorialisation des mesures par le conseil territorial de la politique de la ville en Haute-Marne**

Lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 29 janvier 2021, le Premier Ministre a annoncé 3,3 milliards d'euros dédiés à la politique de la ville.

A l'échelon départemental, la mise en place d'un conseil territorial de la politique de la ville, en présence des élus et des partenaires en charge de cette politique sur le territoire, vise à piloter et suivre la territorialisation des mesures annoncées.

Le premier conseil territorial s'est tenu en Haute-Marne le 12 juillet 2021.

La tenue du deuxième conseil territorial a eu lieu le 8 décembre 2021 afin de faire le bilan sur la mise en œuvre des mesures du CIV et d'évoquer le bilan des contrats de ville 2015 – 2022.

### **- L'accessibilité des services publics avec et le déploiement des accueils de proximité des Finances Publiques**

En plus des accueils existants à Chaumont, Saint-Dizier et Langres, 18 accueils de proximité<sup>1</sup> ont été mis en place en deux vagues courant 2021. Ils permettent de recevoir les usagers au plus proche de chez eux. Les permanences sont assurées par un agent des Finances publiques l'espace d'une journée<sup>2</sup>.

## **5. - l'évolution des grands projets du département au service de l'aménagement du territoire**

### **- La planification et l'aménagement au service du développement et de l'attractivité du territoire**

À ce titre, l'année 2021 a vu l'émergence d'un grand nombre de projets photovoltaïques au sol, dont 4 ont été autorisés pour une surface clôturée de 138 hectares. Il convient toutefois de veiller à un

---

1 Andelot, Arc en Barrois, Bayard sur Marne, Bologne, Bourbonne les Bains, Bourmont, Chateaullain, Chalin-drey, Doulevant le Château, Fayl-Billot, Froncles, Joinville, La Porte du Der, Le Montsaugonnais, Nogent, Ro-lampont, Val de Meuse, Wassy.

2 Deux journées à Joinville, une demi-journée deux fois par mois à Doulevant-le-Château, une demi-journée par semaine à Bologne et une demi-journée par semaine à Froncles.  
L'accueil est assuré 5 demi-journées à Chaumont, Langres et Saint-Dizier.

développement local maîtrisé de cette énergie. Aussi, l'élaboration d'une charte a été engagée en lien notamment avec les organisations agricoles et le Parc national de forêts.

En outre, l'accompagnement des collectivités dans leur candidature à l'appel à projet « recyclage des friches » a permis au territoire de bénéficier de fonds destinés à réhabiliter 4 friches urbaines et industrielles.

### - autorisation environnementale du site LISI en 2021

Le déménagement du site des FORGES DE BOLOGNE vers la zone d'activité Plein'Est à Chaumont s'est amorcé par le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale le 24 mars 2020, pour la construction d'une nouvelle usine. Plusieurs réunions techniques ont été organisées au préalable avec le pétitionnaire, notamment au sujet de la gestion des effluents par la station d'épuration de Chaumont. L'instruction du dossier s'est effectuée dans des délais contraints eu égard au calendrier global du projet et en pleine crise sanitaire. L'autorisation environnementale a été délivrée le 1<sup>er</sup> février 2021, soit après 10 mois d'instruction. La réception des bâtiments est prévue pour l'été 2022 et les premiers transferts d'effectifs et de machines sont attendus pour le dernier trimestre 2022.

- **Le projet Cigéo** : Le Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) est le projet français pour l'enfouissement profond de déchets hautement radioactifs et à durée de vie longue, produits par les actuelles installations nucléaires.

Ce chantier qui doit durer entre 15 et 25 ans, drainant sur un territoire très peu dense (6h/km<sup>2</sup>) un millier de travailleurs chaque jour pendant sa durée, puis 500 personnes sur le site pendant son exploitation, conçu pour une durée de fonctionnement de 140 ans, est évalué à 25 milliards d'euros.

L'Andra a procédé au dépôt de la déclaration d'utilité publique (DUP), qui vise à reconnaître le caractère d'intérêt général du projet, le 3 août 2020 auprès de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère de la Transition Écologique.

Cette DUP n'autorise pas la construction du centre de stockage Cigéo, qui est conditionnée à l'obtention notamment du **décret d'autorisation de création (DAC)** pour l'installation nucléaire de base (INB) dont la demande devra être déposée avant la fin de l'année 2022. Cette procédure devrait durer de 3 à 5 ans et l'instruction du dossier sera en premier lieu effectuée par les autorités de sûreté nucléaire avant de passer à une instruction territorialisée.

Signé le 4 octobre 2019 à Bure, par Mme Emmanuelle Wargon, alors Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, le **Projet de développement du Territoire (PDT)**, prévoit les actions à mettre en œuvre pour que le projet Cigéo bénéficie à son territoire d'accueil et aux populations qui y résident selon 4 axes :

**1 / aménagement** du site pour préparer son implantation physique ;

**2/ dynamisation** de la zone dite de proximité ;

**Ces deux premiers axes, contractualisés et dont les participations financières ont été estimées, représentent 38 actions pour un montant global de 477 M€.**

**3/ attractivité** du territoire Meuse/Haute-Marne ;

**4/ pérennisation** du développement économique.

Concernant le déploiement en Haute-Marne des opérations contractualisées figurant aux axes 1 et 2 du PDT, nombre d'entre elles sont soit achevées : à Joinville notamment avec la Maison de santé pluridisciplinaire, le groupe scolaire (école et collège), le complexe sportif comme à St Dizier avec la réhabilitation du stade Jacquin, la construction de la halle d'athlétisme, soit en cours d'avan-

cement : à St Dizier, différentes opérations Action Cœur de Ville, reconstruction de l'école Langevin-Vallon, étude sur la suppression du passage à niveau 22 sur la RD 635.

Enfin, concernant les aménagements routiers sur la RN 67 entre St Dizier et Semoutiers (l'aménagement du carrefour de Semoutiers permettant l'accès à l'A31 ayant déjà été réalisé) et la fin du dédoublement de la RN4 à St Dizier, les dispositions de la loi dite « 3DS » (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) qui donnent désormais la possibilité aux Conseils régionaux ou départementaux de reprendre l'exploitation de certains axes routiers vont conditionner largement la conduite des opérations prévues.

Les aménagements des RD 9 et RD 151 ainsi que le projet de contournement de Langres par la RN19 figurent à l'axe 3 du PDT sans être encore totalement contractualisés.

Suite à la DUP, **environ 45 opérations devront être conduites** (chantier routier, ferroviaire, adduction d'eau, DAC, etc.). Ainsi, à partir de 2022, de nombreuses procédures seront lancées quasi simultanément nécessitant une coordination renforcée des services de l'État.

La préfète coordinatrice et la « mission Cigéo » poursuivent la mobilisation et la concertation sur les enjeux du Plan de développement du territoire qui accompagne le projet Cigéo.

**- Le Parc National de forêt** a connu en 2021 un doublement des effectifs et l'arrivée en début d'année d'un nouveau directeur.

L'année 2021 fut également marquée par la fin de l'atelier des territoires et la création de la Réserve intégrale, située au cœur du Parc entre Chateaufort et Arc en Barrois sur une surface d'environ 3100 ha.

### **- l'Observatoire des EnR ( Énergies non Renouvelables)**

L'Observatoire des énergies renouvelables réunit les Parlementaires, le Président du Conseil départemental, Madame les Présidents d'EPCI, les Présidents des associations des Maires, le Président de la Chambre d'agriculture et les services de l'État sous la présidence du Préfet de département. Il a pour objet de suivre l'évolution des énergies renouvelables en Haute-Marne, de valoriser les attentes autour de celles-ci et d'être source de proposition afin d'y répondre au mieux.

Les orientations de l'État en Haute-Marne ont été affirmées lors de la réunion de l'Observatoire du 6 septembre 2021 avec notamment la prise en compte de l'acceptabilité locale des projets qui, en plus de considérations se rapportant aux qualités techniques de faisabilité des demandes, est au centre des décisions préfectorales visant à autoriser ou refuser les réalisations.

Issus des travaux de l'Observatoire et afin de s'assurer de la qualité sociale et technique des projets, les comités consultatifs également mis en place dans chaque arrondissement sont des dispositifs de concertation et de proposition qui visent à permettre une transition écologique partagée et acceptée. Ce ne sont pas moins de cinq projets éoliens qui ont pu être déjà étudiés en comité depuis son lancement le 30 juin 2021. Le comité sur le photovoltaïque au sol a été lancé le 24 novembre 2021 et un dispositif technique spécifique à la méthanisation permettra une réflexion approfondie sur la stratégie départementale de développement raisonné des projets pour un déploiement en 2022.

## **6. - l'appui dans la mise en place d'infrastructures routières : les aménagements de la déviation de Saint-Dizier (RN 4)**

L'aménagement de la RN 4 consiste en la mise en 2x2 voies de l'intégralité du contournement de Saint-Dizier pour lequel deux sections distinctes (Ouest et Est) font l'objet d'états d'avancement différents.

La section Ouest de la déviation, d'une longueur de 2 km, dont le maître d'œuvre est la DIR EST et qui doit être portée à 2x2 voies en vue de construire trois écrans acoustiques, est en phase d'achèvement. Une phase de contrôle et d'audit devant être engagée en début d'année 2022. Initialement inscrit au Projet de Développement de Territoire Cigéo pour un coût global de 10 M€ (selon le plan de financement qui était alors le suivant : État 5 M€, Conseil Régional 2,5 M€, GIP52 1,25 M€ auxquels s'ajoutaient 1,25 M€ à répartir entre le Conseil Départemental et l'agglomération de Saint-Dizier), le montant des travaux est maintenant chiffré à 18 M€, suite à une étude réalisée en 2021..

Pour ce qui est de la section Est, l'avant-projet, réalisé par le maître d'œuvre, pour la mise en 2x2 voies d'un tronçon d'environ 7 km, devait s'achever au cours du premier semestre 2022.

Après qu'un premier chiffrage de l'ordre de 90 M€ ait été effectué dont 20 M€ pour la réalisation du viaduc, un chiffrage de l'ordre de 66 M€ a finalement été annoncé, incluant la réalisation du viaduc de Marnaval (de l'ordre de 24 M€).

Au titre de l'intégration de l'opération d'aménagement dans le prochain CPER, une première réunion de recensement des projets susceptibles d'être inscrits dans la future programmation des investissements en faveur des infrastructures de transport a été organisée par le SGARE le 14 décembre 2021, à l'attention des élus concernés, afin de recueillir leur avis sur les projets identifiés par la DREAL. À cette occasion, les projets d'aménagements de la RN4 ont recueilli un avis favorable des acteurs concernés.

## **7. - la déclinaison territorialisée des orientations du Ségur de la santé : la conférence santé centre et Sud Haute-Marne**

La situation en matière d'offre de soins sur le Centre et le Sud Haute-Marne étant préoccupante, malgré la conclusion d'un contrat de performance sur la période 2019-2023 et la mise en place d'une mission d'administration provisoire, l'ARS Grand Est et la Préfecture de la Haute-Marne, en lien étroit avec le CHU de Dijon, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 21/52, ont proposé aux acteurs locaux (élus, professionnels de santé du territoire, hospitaliers et libéraux, représentants des usagers, des organisations syndicales, des établissements, institutionnels), un travail d'échanges et de concertation pour enrichir la stratégie territoriale de l'offre de santé et répondre aux besoins de la population.

### **Une concertation en plusieurs cycles**

Au cours d'un premier cycle, les acteurs des territoires ont été invités à participer à la concertation avec l'objectif de partager leurs visions et leurs attentes sur la future offre de soins du territoire.

Se sont donc tenus deux conférences santé, les 28 mai et 15 juillet 2021, ainsi que 6 ateliers thématiques menés au mois de juin : « soins non programmés », « plateau medicotechnique », « prise en charge femme mère enfant », « démographie médicale et lien ville/hôpital », « médecine et filières : gériatrie, cancer, maladies chroniques » et « santé mentale ».

Environ 150 acteurs se sont exprimés durant ces temps d'échange, dont deux tiers de professionnels de santé. Dans ce cadre, 166 propositions ont pu être recueillies et priorisées. Elles ont été déclinées en 12 actions :

- Promouvoir les infirmiers de pratique avancée (IPA) dans les territoires et favoriser le développement et l'usage de protocoles de prise en charge ;
- Déployer la télémédecine pour fluidifier et améliorer la prise en charge ;

- Renforcer la filière gériatrique et le parcours de la personne âgée sur le territoire (SSR, court-séjour gériatrique) ;
- Consolider les coopérations hospitalières interrégionales pour organiser une prise en charge complète et graduée ;
- Consolider le parcours de la femme tout au long de sa vie et le faire connaître ;
- Aider à l'installation des professionnels de santé sur le territoire ;
- Renforcer le lien ville-hôpital au quotidien ;
- Mettre en œuvre le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) ;
- Pérenniser la prise en charge des soins non programmés et la prise en charge des urgences ;
- Accompagner la population en situation de handicap dans une logique inclusive ;
- Organiser la prise en charge graduée en cancérologie ;
- Promouvoir l'offre existante (discipline, modalités, accessibilité) tant vis-à-vis de la population que vis-à-vis des professionnels.

La feuille de route a été présentée aux membres du comité d'orientation et de la conférence santé, respectivement les 19 octobre et 18 novembre 2021.

Ce premier cycle de la concertation santé a été clôturé le 13 décembre 2021, avec l'ensemble des parties prenantes, en présence de Monsieur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé et de Madame Bérange Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité. Au cours de cette conférence santé plénière, ont été présentés le bilan du premier cycle de la concertation, le choix du scénario retenu, à savoir la gradation des soins avec le maintien des 3 établissements de santé, ainsi que les engagements de l'État et des collectivités territoriales pour soutenir le projet. Avec le Ségur, la Haute-Marne a obtenu 80,6 millions d'€ pour améliorer le système de santé. La conférence santé a permis ce résultat.

L'aide au financement, fonctionnement et investissement de l'État se décompose comme suit :

	Aide ARS au financement du fonctionnement	Aide ARS au financement des investissements (enveloppe Ségur investissements)
Chaumont	15,8 M€	40 M€
Langres	7,9 M€	
Bourbonne les Bains	2,4 M€	

Les principes de travail du cycle 2, relatif à l'élaboration du Projet Médical Partagé Territorial, ont été également validés. Ils portent sur la mise en place d'une gouvernance plurielle et participative et d'un calendrier de travail, dans le cadre notamment de webinaires et d'ateliers thématiques qui débiteront en janvier 2022.

À partir de l'année 2023 et au-delà, débiteront la phase d'adaptation du projet architectural global et le lancement des travaux de construction.

### III. FAVORISER les dispositifs de soutien au territoire face à la crise sanitaire

#### 1 - l'économie agricole au service de l'accompagnement des situations de crise

La perte, début 2021, de la production de foin, lié à la sécheresse de l'été 2020, a entraîné 682 demandes d'indemnisation au titre de calamités agricoles. 528 ont été retenues pour un montant de 2,4 M€.

Les deux vagues de froid de la première quinzaine d'avril ont entraîné d'importantes pertes chez les arboriculteurs, les apiculteurs et les viticulteurs. 3 demandes d'indemnisation, au titre des calamités agricoles, ont pu être retenues pour un montant de 25 500 €.

Les demandes des apiculteurs et viticulteurs ont été déposées en janvier et février 2022. Se sont ajoutés, exceptionnellement, des dispositifs additionnels, dont une aide à la trésorerie dite « fonds d'urgence ». Sur 12 demandes reçues, 5 ont été retenues pour un montant de 30 000 €. 58 demandes de prise en charge des cotisations sociales des personnes non salariées des professions et des employeurs de main-d'œuvre agricole ont été en plus validées en Cellule départementale spécifique. Le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) a également été proposé.

## 2. - le soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire

L'adaptation du dispositif d'activité partielle de droit commun (APDC) s'est poursuivie en 2021 avec une baisse progressive de la prise en charge en fonction des secteurs d'activité et afin de préserver les emplois salariés. En parallèle, les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable peuvent, depuis le 28 juillet 2020, faire appel à l'activité partielle de longue durée (APLD) leur permettant de diminuer l'horaire de travail en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien de l'emploi et de formation professionnelle.

5 secteurs (industrie – BTP – hôtellerie & restauration - sanitaire et social – transport) représentent 51% de la consommation totale d'activité partielle (APDC + APLD) depuis le début de la crise sanitaire.

### *Synthèse APDC & APLD*

*Depuis le début de la crise sanitaire : 2 582 entreprises ont déposé des Demandes d'Autorisations Préalables pour 21,6 millions d'heures autorisées. 2 358 entreprises ont déposé des Demandes d'Indemnisations pour 14 millions d'heures consommées. Montant total donc de 53,8 millions d'euros pour le département de la Haute-Marne.*

## 3. - les entreprises et les acteurs économiques vis-à-vis de la sortie de crise sanitaire

Depuis mars 2020, la crise a entraîné une mobilisation inédite de l'État pour soutenir les entreprises fragilisées au moyen notamment du fonds de solidarité (FDS). Ainsi, depuis le début de la crise COVID, 3215 entreprises haut-marnaises ont pu bénéficier du FDS pour un montant total de 45 846 140 €.

Le plan gouvernemental a prévu la mise en place d'un **comité départemental de sortie de crise**.

Travaillant en partenariat avec des institutionnels et des partenaires, il détecte de façon anticipée les fragilités financières, prend contact avec les entreprises et les oriente vers l'acteur le plus adapté pour répondre à leurs besoins. Si la situation le permet, il propose au CODEFI (COMité Départemental d'Examen des Finances des entreprises) d'apporter un soutien financier de l'État à l'entreprise ou oriente vers une restructuration des prêts garantis par l'État qui sont supérieurs à 50 000 €. Une vingtaine d'entreprises a ainsi pu faire l'objet d'une orientation pour un accompagnement adapté et depuis le début de la crise, 6 entreprises haut-marnaises ont pu bénéficier d'un accompagnement financier sous forme de prêts, après l'avis favorable du CODEFI pour un montant total de 2 965 000€ .

## 4. - la solidarité

## - Mise en œuvre du plan pauvreté

Le plan de lutte contre la pauvreté a fait l'objet d'une contractualisation avec le Conseil départemental, formalisée par la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en date du 28 juin 2019, pour une durée de 3 ans (2019/2021).

Cette contractualisation formalise un financement de l'État équivalent à celui du département sur 4 axes principaux d'actions :

- prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance ;
- refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles en généralisant les premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité et la démarche du référent de parcours ;
- améliorer l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- financer et développer des actions relatives à la mobilité solidaire.

Un projet a particulièrement été porté par les services de l'État en accord avec le Conseil départemental, concernant la création de poste d'ISG (intervenants sociaux en gendarmerie) sur le sud haut-marnais, de 0,4 ETP porté par la Communauté de commune des savoir-faire, et d'1 ETP sur le nord porté par l'association ADAJ (Association départementale d'aide aux justiciables).

Au global, les dotations État engagées, ont représenté un montant de 122 341 € en 2019, 362 027,15 € en 2020, et 483 880,25 € pour l'année 2021.

Une nouvelle convention

sera signée pour l'année 2022, et sera essentiellement orientée sur deux axes :

- l'insertion et l'accès à l'emploi des publics bénéficiaires du RSA ;
- la mobilité avec le financement d'une plateforme de mobilité.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe s'élève à 921 110 € (soit 460 555 € pour la part État).

## - La trajectoire vers le logement

(trajectoire 2024, logement adapté, pensions de famille)

Issue de la création du *Service Public de la Rue au Logement*, la stratégie globale du Logement d'Abord doit permettre la reconfiguration de l'offre d'hébergement et d'accompagnement et le développement de l'offre de logements adaptés, à l'horizon 2024.

Les pensions de famille et résidences d'accueil tiennent un rôle majeur dans le déploiement du plan Logement d'Abord, qui fixe un objectif ambitieux de création de places nouvelles (10 000 entre 2017 et 2022 au niveau national).

Ce sont des structures de taille réduite qui proposent une vingtaine de logements individuels et un accompagnement social quotidien. Elles combinent des espaces collectifs et des espaces privatifs qui permettent à des personnes en situation de grande exclusion sociale d'être logées sans limite de temps. Actuellement, 18 000 personnes habitent en pension de famille après avoir connu la rue.

Trois projets de création sont en cours de réflexion sur le département à Saint-Dizier, Joinville et Chaumont.

## - L'égalité professionnelle

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité nationale. L'index de l'égalité professionnelle est entré en vigueur en 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés et en 2020 pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

### Quelques chiffres:

- 100% des entreprises haut-marnaises concernées ont publié leur index de l'égalité. 3 ont dû mettre en œuvre des mesures correctives.
- 100% des entreprises de plus de 1000 salariés sont couvertes par un accord ou un plan d'actions, 75% pour les plus de 300 salariés et 87% pour les plus de 50 salariés. Couverture totale de 86% pour le département, ce qui reste un des meilleurs résultats obtenu dans la région GRAND EST.
- 13 mises en demeure pour absence de couverture ou insuffisance du contenu ont été notifiées.

**Égalité professionnelle : Action d'appui à la négociation en entreprise :** L'inspection du travail a réalisé et co-animé un atelier de sensibilisation avec l'association FETE (Femmes Égalité Emploi ) à destination des entreprises devant renégocier un accord en 2021 et ayant déposé précédemment un accord au contenu insuffisant. L'objectif de cet atelier est de :

- faire monter en compétence les entreprises sur le contenu de leur accord afin que son élaboration ne soit pas strictement la réponse à une obligation légale.
- de doter l'entreprise d'un accord utile qu'elle pourra faire « vivre » sur plusieurs années via des actions claires et efficaces répondant aux besoins et l'état des lieux dressé.

### - La santé et la sécurité au travail

L'inspection du travail a concentré une partie de ses actions sur le champ des chutes de hauteur, l'amiante, le COVID 19.

**La lutte contre les chutes de hauteur** figure parmi les premières causes d'accidents du travail mortels. Les contrôles effectués par l'inspection permettent de veiller au respect des mesures de protection à mettre en œuvre pour les éviter, notamment dans le BTP.

**Retour d'expérience d'une opération chantier :** Lors d'une construction de 10 pavillons par un bailleur social du département, les inspectrices du travail ont constaté l'absence de protection en pignon. Un arrêt de travaux immédiat a été notifiée sur l'ensemble du chantier. Suite à cette décision, une protection collective périphérique a été fixée sur les toitures pour éviter tout risque de chute de hauteur.

Avant



Après



**L'amiante** est également un champ prioritaire de l'inspection du travail, l'employeur ayant l'obligation de réduire l'exposition de ses salariés eu égard à sa dangerosité pour la santé.

**Retour d'expérience d'une opération amiante :** L'inspection du travail est ainsi intervenue dans le cadre d'un retrait sauvage d'amiante dans un immeuble occupé. Mandatée par un syndic, une entreprise de peintures et revêtements est intervenue dans les parties communes d'un immeuble d'habitation de 9 étages afin de recouvrir les dalles de sol des paliers. Aucun rapport de repérage avant travaux n'avait été réalisé par le maître d'ouvrage alors que l'entreprise intervenante faisait état d'une opération sur des matériaux contenant de l'amiante et qu'un diagnostic préalablement établi en confirmait la présence. Pour une meilleure accroche de la colle de fixation du revêtement, l'entreprise ponçait les dalles sans

aucune mesure de prévention pour éviter toute inhalation de fibres amiantées. Plusieurs salariés (dont un stagiaire mineur) ainsi que les résidents de l'immeuble ont ainsi été exposés. Au vu de l'urgence et afin de protéger les salariés, une décision d'arrêt de travaux a été prise par l'inspection du travail jusqu'à la mise en œuvre de mesures de protection appropriées.

## - Les contrôles et conditions d'emploi et CODAF (Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude).

L'inspection du travail s'inscrit dans la lutte contre le travail illégal en effectuant des contrôles réguliers, soit dans le cadre de son propre champ d'action, soit en s'inscrivant dans les actions menées par le CODAF sur le département (dont la responsable du système d'inspection du travail assure en partie le secrétariat).

**Retour d'expérience d'une opération de détachement européen :** C'est dans ce cadre que le tribunal correctionnel de Chaumont a sanctionné une entreprise roumaine détachant des salariés pour des travaux forestiers sur le territoire français sans réelle activité dans son pays d'origine. Cette condamnation a fait suite à un contrôle de chantier forestier réalisé par l'inspection du travail et la MSA sur lequel intervenaient 6 salariés. Ne déclarant pas ses salariés à la MSA alors qu'ils intervenaient exclusivement sur le territoire national, la société a été condamnée pour travail dissimulé : amende de 25000€ pour la personne morale, 10 mois de prison avec sursis pour la responsable, 1000€ d'amende, interdiction de séjour pendant 5 ans, confiscation des biens immobiliers en Roumanie.

## 5. - les jeunes par l'insertion

La situation de l'emploi dans le département (augmentation des offres d'emploi, diminution du taux de chômage) ouvre de réelles perspectives à des publics qui en sont éloignés. Faisant écho à la mobilisation pour l'emploi, les actions préalablement engagées par l'État se sont traduites par de réelles avancées pour les publics :

### Jeunes avec le plan « 1 jeune, 1 solution »

Mis en place depuis 2020 dans le cadre du plan de relance, le plan 1 jeune 1 solution a permis la réalisation de plus de 2 400 parcours d'insertion en 2021 grâce à l'engagement du service public de l'emploi (Missions Locales, Pôle Emploi et CAP Emploi) et la mobilisation des entreprises, des collectivités territoriales et des associations.

Parmi ces 2400 parcours, 424 jeunes ont intégré le dispositif Garantie Jeunes dont 45% de femmes et 20 % de bénéficiaires résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le taux de sorties positives (emploi, formation, alternance...) s'est élevé à 46 %.

Le montant total des allocations mensuelles versées atteint 1 370 830,41 € pour l'année 2021 en Haute-Marne.

Au titre des aides à l'embauche et des contrats aidés, on relève : 3 244 demandes d'aides à l'embauche des jeunes déposées, 392 Contrats initiative emploi (CIE) jeunes, 140 Parcours emploi compétences (PEC) jeunes.

Le plan 1 jeune, 1 solution prévoit le doublement des cordées de la réussite qui visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances de la 4ème au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur a permis une montée en charge du dispositif : en 2021, près de 320 élèves Haut-Marnais ont pu bénéficier d'actions déployées dans le cadre de 6 cordées de la réussite (Yschool, Marie de Champagne, IUT de Troyes, sciences po, Lycée Charles de Gaulle, IUT Reims).

## - Primo-arrivants : Garantir l'intégration des étrangers par l'emploi

La déclinaison départementale 2020-2024 de l'accord-cadre national en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants a été signée le 19 novembre 2021 entre la Préfecture de la Haute-Marne, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Cap Emploi, Pôle emploi et les Missions Locales du département.

La mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation civique et linguistique va permettre à l'État d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants de prendre une part active à la société et ainsi leur faciliter l'accès au monde économique au titre d'un emploi ou d'une formation professionnelle.

## - L'insertion par l'activité économique

En 2021, 641 bénéficiaires ont exercé une activité dans les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) du département pour 365 ETP réalisés sur les 370 conventionnées (soit 98,73%). Avec 21% de jeunes (-26 ans) dans les SIAE, la Haute-Marne est au-dessus de la moyenne nationale et régionale de jeunes accueillis en parcours d'insertion.

La stratégie de développement de l'IAE menée par la DDETSPP s'articule avec la mobilisation pour l'emploi afin de positionner les SIAE comme étant des véritables passerelles entre les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises dont celles en tension.

### 6. - la refondation économique, sociale et écologique : le plan France Relance

Après le séminaire de lancement en Haute-Marne de France Relance, le 14 décembre 2020 à Nogent, regroupant élus et forces vives du territoire, en présence de Mme Bélangère ABBA - secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la Biodiversité - la mise en œuvre de France Relance en Haute-Marne a été l'occasion d'un partenariat étroit des services de l'État avec les élus, les intercommunalités, le Conseil départemental et le Conseil régional. Le travail collaboratif avec le réseau des chambres consulaires a permis une diffusion de l'information efficace et une excellente mobilisation des dispositifs.

Au 31 décembre 2021, **France Relance a permis d'injecter près de 137,4 millions d'euros dans l'économie Haut-Marnaise**, en couvrant chacun des trois volets structurants du plan : **Transition écologique (55,3 M€), Compétitivité (30,2 M€), Cohésion territoriale et sociale (52 M€)**.

#### ➤ La transition écologique :

Ces mesures permettent aux acteurs d'accélérer leur décarbonation et contribuent notamment à lutter contre l'artificialisation des sols ( 11,1 M€ au bénéfice des particuliers, 28,2 M€ au bénéfice des collectivités, 15,7 M€ au bénéfice des entreprises, 270 340 € au bénéfice des associations).

#### ➤ La compétitivité :

Relever le défi de la compétitivité, c'est un effort considérable porté par l'État (30,2 M€ d'aides) dont 22,4 millions d'euros de réduction d'impôts de production (74 % de l'ensemble) qui bénéficient à 1 758 entreprises de Haute-Marne et 29,9 M€ au bénéfice des entreprises (dont les 22,4 M€) où seuls 262 410 € ont bénéficié aux collectivités pour certains dispositifs (socle numérique des écoles primaires, aide à la numérisation des territoires).

#### ➤ La cohésion territoriale et sociale :

France Relance a permis de donner de nouvelles perspectives à près de 5 000 jeunes haut-marnais avec le plan « 1 jeune, 1 solution »(cf. SUPRA), de participer à la lutte contre la pauvreté mais aussi de

soutenir massivement nos hôpitaux grâce au « Ségur de la Santé ». 2 056 particuliers et 2943 entreprises en ont bénéficié. 49,9 M€ sont allés aux collectivités et 2 M€ à des associations.

France Relance a incontestablement eu un effet déterminant pour favoriser le retour de l'activité économique après que les mesures d'urgence aient permis de limiter l'ampleur du choc de la crise sanitaire pour les entreprises. La Haute-Marne détient des atouts s'agissant des filières industrielles et agricoles dans des secteurs-clés grâce à des savoir-faire qui ont fait son histoire et son excellence (métallurgie, automobile, aéronautique, agroalimentaire...etc.) et qui lui permettent aujourd'hui de porter des innovations.

### **- Principales opérations démarrées en 2021 (volet transition écologique)**

L'établissement VNF a élargi au plan de relance à l'échelon national à hauteur de 175 millions d'euros pour des opérations retenues par la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du ministère de la Transition écologique. Le département de la Haute-Marne, concerné par le canal entre Champagne et Bourgogne, a bénéficié de six opérations retenues au plan de relance VNF pour un montant total d'un peu plus de 10 millions d'euros. En 2021, les opérations suivantes portées par l'Établissement VNF dans le département ont concerné :

- Au titre de l'optimisation de la ressource en eau :
  - les travaux de réfection du parement amont en béton du barrage de la Vingeanne (estimés à. 1510 k€) ;
  - les études du confortement et de la régénération de l'évacuateur de crue du barrage de la Liez (estimées à. 1955 k€) ;
  - l'instrumentation dans le cadre de la gestion hydraulique optimisée de divers ouvrages (estimée à. 530 k€) ;
- Au titre de la transition énergétique :
  - l'isolation et le changement du dispositif de chauffage d'un bâtiment administratif (estimés. 70 k€).
- Au titre de la régénération et modernisation des ouvrages hydrauliques :
  - les études pour la rénovation de 3 ponts-canaux (estimées à. 1920 k€) ;
  - les études d'automatisation de 4 ponts-mobiles (estimées à. 900 k€).
  -

### **- Renouveau forestier (volet transition écologique)**

Le dispositif a pour objectif d'aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts pour mieux garantir la résilience des écosystèmes dans le contexte du changement climatique tout en développant la production de bois d'œuvre. L'objectif national est d'améliorer ou de reconstituer 45 000 hectares de forêts en plantant 50 millions d'arbres. La reconstitution des forêts du grand quart Nord-Est de la France, gravement affectées sous l'action des scolytes, fait l'objet d'une action ciblée (volet 1A du dispositif).

En ce qui concerne l'enveloppe Forêts Privées et Communales, une première étape a consisté dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) (publié le 3/12/2020 et clos le 7/01/2021) qui a permis de sélectionner 35 lauréats. Une enveloppe a été réservée (95 M€ dont 20 M€ pour les lauréats du Grand Est) à travers un protocole d'entente entre les lauréats et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La deuxième étape a démarré depuis la mi-février avec le dépôt des dossiers au « fil de l'eau » sur une plateforme dématérialisée (CARTOGIP). Le dépôt des demandes d'aide au renouvellement forestier, prévu jusqu'au 31/12/2021, a pu se faire par l'intermédiaire des lauréats de l'AMI ou directe-

ment par les propriétaires forestiers ou leur mandataire (pour lesquels une partie de l'enveloppe a été réservée). L'instruction des dossiers a été réalisée par les DDT (la DRAAF/SERFOB anime et coordonne le réseau des instructeurs de DDT).

### **1. Focus sur les forêts communales :**

L'ONF qui a été retenu comme ensemblier pour les forêts communales suite à l'AMI lancé par le ministère de l'agriculture, aide les communes à définir leurs besoins et à monter leurs projets. En 2021, 31 dossiers ont été engagés par le service instructeur et 5 dossiers seront en phase d'être finalisés en 2022. La surface totale qu'il est prévu de renouveler est de 263,47 ha (dont 215,3 ha de plantations après coupes rases d'épicéas scolytés ou plus secondairement de peuplements très pauvres ou inadaptés au changement climatique et 64,37 ha d'éclaircies à bois perdu de jeunes futaies au profit des essences adaptées au changement climatique).

### **2. Bilan des dépôts de dossier pour l'enveloppe Forêt Domaniale :**

Pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, l'ONF a programmé 181 ha de plantations (107 ha en plein, 10ha par placeaux et 64 ha en enrichissement de régénération naturelle avec des essences adaptées au changement climatique) pour un montant déjà engagé de 512 k€ et une programmation complémentaire de 357 k€. Pour l'hiver 2022 – 2023, sont actuellement programmés 467 k€ de travaux. La programmation est encore en cours et ce montant sera abondé (pour environ 38ha de plantation en plein, 5ha de placeaux et 119ha d'enrichissement de régénération naturelle).

## **IV. CONSOLIDER les valeurs patrimoniales et culturelles de la République pour une meilleure prise en charge sociétale par les jeunes générations**

### **1. - la transmission de valeurs et de connaissances au profit de la jeunesse**

#### **- La mise en place du SNU dans le département.**

Dispositif constitué en trois phases ( séjour de cohésion – mission d'intérêt général – engagement volontaire) le Service National Universel (SNU) a été organisé dans sa première phase en 2021 au lycée E. Pisani de Chamarandes Choignes avec 102 jeunes présents et 21 encadrants (10 tuteurs/5 cadres de compagnie/6 membres de l'équipe de direction).

Le séjour de cohésion (deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense avec hébergement dans un département autre que celui de résidence du volontaire) s'est bien déroulé, malgré le contexte sanitaire tendu.

La phase de formation préalable des encadrants du 14 au 18 juin 2021, a été suivi de l'accueil des volontaires au soir du 20 juin. Le 21 juin 2021, après la visite du lycée et des installations, de la présentation du séjour, de l'encadrement et du règlement intérieur, a succédé la participation à la première partie du module consacré à la promotion de la santé, l'initiation à la topographie et à l'utilisation de la boussole et au jeu de cartes sur le thème des objectifs de développement durable (ODD). Il s'y ajouta des activités physiques et sportives dirigées par les encadrants du séjour.

Le 22 juin 2021 fut la Journée Défense Mémoire (JDM) suivi le 23 juin du module « sur ma route » (initiation à la sécurité routière) lui-même suivi du module « Auto défense » et activité PIX (évaluation des compétences numériques).

Le 24 juin fut la journée des Olympiades à la base de choignes, suivi de la visite du SDIS 52 et d'une activité sur la promotion de l'agriculture par la rencontre de jeunes agriculteurs.

Un module national consacré à la sécurité intérieure était organisé le 25 juin suivi le 26 juin d'un jeu de piste à Langres (découverte de la ville et visite du Fort de Peigney).

Le 27 juin s'est poursuivi le module d'autodéfense suivi de la seconde partie du module promotion de la santé et animation des institutions nationales et européennes.

Une visite du Mémorial Charles de Gaulle a eu lieu le 28 juin suivi d'un module d'accès au droit avec l'intervention du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit).

Une activité « autonomie financière » a été organisée le 29 juin par la Banque de France, doublée d'un module compétences-orientation-découverte des métiers avec l'utilisation de l'application « Diagorienté » (Compétences et orientation professionnelle) suivi d'un échange avec les associations locales.

La journée du 30 juin fut celle d'un « Raid Aventure » à Villegusien-le-lac.

Une présentation et une visite de l'école de gendarmerie fut organisée le 1<sup>er</sup> juillet. Il s'y ajouta la poursuite de l'animation de la Banque de France du module PIX et Diagorienté.

La journée du 2 juillet fut celle de la cérémonie de clôture au lycée E. Pisani.

## 2. - le patrimoine historique et culturel

### - Le canal entre Champagne et Bourgogne : focus sur l'opération destinée à conforter le barrage-réservoir de la Mouche

Le barrage-réservoir de la Mouche, situé sur la commune de Saint-Ciergues (52), est l'un des quatre ouvrages hydrauliques de la région de Langres permettant la réalimentation du canal entre Champagne et Bourgogne et de la rivière Marne à partir de laquelle des prélèvements d'eau sont opérés pour l'alimentation du canal, tout au long de son itinéraire. Le barrage de la Mouche, en maçonnerie de calcaire, a été construit de 1885 à 1890 et supporte en crête une route départementale.

Cet ouvrage présente également des enjeux de territoire en termes de soutien d'étiage des milieux naturels et d'alimentation en eau potable de la région langroise.



**Fig2** : barrage de la Mouche – Parement amont



**Fig3** : barrage de la Mouche - Parement aval

Au vu des conclusions du diagnostic de sûreté du barrage, l'arrêté préfectoral du 14 mai 2020 a fixé les travaux de confortement à réaliser, sur la base d'un programme qui porte sur l'étanchéité de crête et le confortement amont et aval du barrage-réservoir. Ces travaux d'importance auront un impact favorable sur :

- la pérennité et la fiabilité de l'alimentation en eau du canal entre Champagne et Bourgogne et du développement du réseau fluvial, en contribuant au développement économique et touristique du département de la Haute-Marne ;

- l'alimentation en eau potable de la région langroise par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud Haute-Marne ;
- le soutien d'étiage de la rivière Mouche puis de la Marne en aval du barrage ;
- les diverses activités touristiques et halieutiques.

Les opérations de confortement et de régénération des ouvrages dont les réalisations sont projetées entre 2023 et 2025, sont évaluées à :

- 3 780 000 €TTC pour le confortement du barrage avec un cofinancement du GIP Haute-Marne (30%), SMIPEP (22,3%), AESN (5,6%), PETR Langres (5,6%) et VNF (36,5%) ;
- 3 850 000 €TTC pour l'étanchéité de la crête du barrage avec un cofinancement du Conseil départemental de Haute-Marne (14,6%), du GIP Haute-Marne (30%) et VNF (55,4%).

## - Requalification et réaménagement du patrimoine historique

### ✓ LANGRES

#### Réaménagement des réserves du musée d'art et d'Histoire

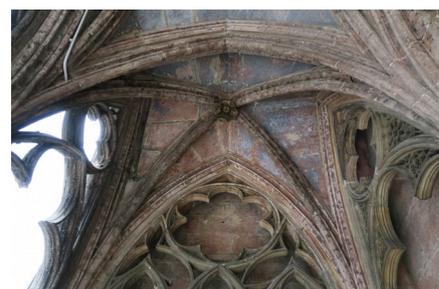


Ce projet initié en 2021, consiste en la réhabilitation de bâtiments situés sur l'emprise de l'ancienne base de soutien du matériel militaire, afin d'y accueillir les réserves des musées de Langres. L'opération est située avenue du 21ème du Régiment d'Infanterie.

Le programme de la ville de Langres vise à rassembler les trois collections appartenant au Musée d'Art et d'Histoire, aujourd'hui séparées sur trois sites, dans les actuels bâtiments 9, 10 et 11 de la caserne militaire, aujourd'hui désaffectés. Le montant des travaux TTC est de 1 873 000 euros et les subventions d'État sont en cours d'analyse

### ✓ CHAUMONT

#### Restauration de la basilique St Jean-Baptiste : édifice classé au titre de Monuments Historiques en 1862



Les derniers grands travaux datent des années 1980 à 2000 et aucune autre étude générale de restauration n'avait jamais été réalisée sur l'édifice depuis. C'est ce qui a justifié le lancement d'une consultation à maîtrise d'œuvre par la ville de Chaumont en novembre 2017 pour l'élaboration d'un

diagnostic de restauration générale de la basilique. Suite à cette étude préalable, il a été décidé en 2020 de lancer une grande campagne de travaux de restauration, qui devrait s'échelonner sur huit ans. L'objectif étant d'être opérationnel pour le prochain évènement d'ampleur du « Grand pardon » en 2029.

La première tranche de travaux lancée en 2021 a concerné une mise en sécurité de l'édifice, dont certaines parties d'ouvrage présentaient un danger potentiel pour les passants en pied de façades. À ce jour, la seconde tranche concerne la reprise complète des assainissements en pieds des façades ainsi que la dépose-repose des pavages en pierre.

Suivront d'autres phases de travaux, qui verront les extérieurs mais également les intérieurs restaurés. Le **montant des travaux avait été estimés** en 2020 à **12 006 000 €**. Les **subventions d'État** (ministère de la Culture), versées entre 2020 et 2021 correspondent à **77 903 €** de financement des études et travaux d'urgence de la phase A. Les subventions en 2022 correspondront aux travaux de la phase B / assainissements et pavages pour un montant de **293 840 €**

### Restauration de l'Hôtel de Ville : édifice inscrit au titre des Monuments Historiques en 1926



L'objectif est de réaliser la restauration des toitures, des façades et de toutes les menuiseries de l'édifice. Ces travaux se dérouleront en plusieurs phases.

**Subvention État** (ministère de la Culture) au titre des études préalables de l'architecte, menées en 2021 : **26 350 €**

### Projet monumental de graphisme en centre historique

Ce projet mené par la ville concerne la réalisation de **cinq fresques monumentales**, s'inscrivant dans le paysage urbain et patrimonial formé par le centre historique de Chaumont.

Après le lancement d'une consultation nationale auprès d'artistes designers et graphistes, cinq propositions ont été retenues par la ville et seront réalisées suivant un calendrier qui s'échelonne entre 2021 et 2022.



Mur de l'Hôpital, avenue Carnot